

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2021**

Début de la séance : 16 h 30

Présents : Madame Brigitte MOYA, Madame Sylvie MARTELLI, Monsieur Roland PETIET, Madame Marion PASCAL

Représentés : Madame Garance VARIOT

Absents : Madame Marie BAK, Monsieur Mickaël FIERENS

### **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Madame le maire explique que l'on avait ouvert une ligne de trésorerie au moment des travaux du nettoyage du puits et la mise en place des vannes et compteurs sectoriels en attendant de recevoir les subventions qui nous avaient été attribuées. Cette ligne de trésorerie s'élève à 20 000€, et elle a été remboursée dès l'obtention de celle-ci, sachant qu'il est prévu des travaux, elle serait bien de renouveler cette ligne.

POUR : A la majorité

### **DOMICILIATION ADESOL**

Madame le maire informe le conseil municipal de la demande par courrier de l'association ADESOL qui demande l'autorisation d'avoir son siège social à la mairie ;

Madame le maire informe son conseil municipal qu'il y a deux autres associations qui ont déjà leur siège social à la mairie. Il y a l'ASPALA et la clé de Voute.

POUR : A la majorité

### **DECISION MODIFICATIF OUVERTURE OPERATION** « mise en sécurité des bâtiments communaux »

Madame le maire explique que lorsque le budget primitif a été élaboré nous n'avions pas reçu la notification de cette subvention DETR c'est pourquoi elle n'apparaissait pas. Entre temps nous l'avons reçu et donc nous avons besoin de faire une DECISION MODIFICATIF afin de le faire apparaître sur la comptabilité.

La somme de 18 568,00 €

POUR : A la majorité

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **PESTICIDES**

Madame le maire explique qu'elle a reçu un mail du bureau de Maître Corinne LEPAGE, concernant le dossier des pesticides. Elle voulait savoir si on voulait continuer le dossier sur les pesticides

Madame Martelli demande s'il s'agit de la distance d'épandage à proximité des habitations. Madame le maire confirme cette information, et précise que l'UE a débouté l'état français sur ce dossier. Maître Corinne LEPAGE voudrait continuer le combat.

Madame MARTELLI dit qu'elle est pour que l'on arrête de mettre des pesticides à côté des habitations.

Madame le maire précise que l'on mettra ce sujet au projet conseil municipal pour délibérer car il ne fait pas partie de l'ordre du jour.

Monsieur PETIET dit que l'on peut délibérer puisque tout le monde est d'accord.

Madame le maire précise que le mail, adressé par Maître LEPAGE, a été envoyé à tous les membres du conseil municipal pour information.

Madame le maire suggère que l'état, qui a obligé les agriculteurs à utiliser des pesticides, prenne ses responsabilités et aide les agriculteurs pour modifier leur façon de faire.

On veut continuer la démarche contre les pesticides.

POUR : A la majorité

### **AMI « VILLE DURABLE » répondre à l'appel à projet**

Madame le maire explique qu'il y a un ami ville durable qui est lancé pour la production de logement par la caisse des dépôts. Madame le maire désire répondre.

MARION PASCAL demande s'il ne serait pas possible de rénover le logement au-dessus de la mairie plutôt que de faire des logements dans le cadre de l'éco quartier.

Madame le maire explique que le locataire avait refusé l'accès au maçon, pour effectuer les travaux qui étaient nécessaires. De plus il a refusé l'accès à Monsieur MOYA qui devait faire un audit énergétique, à la demande de la DDT et que là aussi il y a eu une fin de non-recevoir.

Marion dit qu'elle ne comprend pas que l'on dépense de l'énergie sur un projet qui n'est pas sûr d'être fait. Madame le maire explique que l'on dépense beaucoup d'énergie sur des projets qui ne sont pas certains d'aboutir, mais que l'on doit tout essayer pour que cela se fasse. On a été élu pour ça, et qu'il faudra aussi monter le dossier du FRAT, DSIL, DETR.

Monsieur PETIET dit que cela n'engage à rien, si cela doit se faire on aura l'argent et si cela ne se fait pas on annule et on en parle plus.

Madame MARTELLI dit qu'il faut essayer qui ne tente rien, n'a rien.

Madame le maire explique que cet AMI c'est pour des logements neufs et qu'il ne sera pas possible de les utiliser pour de la réhabilitation des bâtiments anciens.

Madame le maire explique qu'elle a fait une demande de subvention, FNADT, en février 2020 que les services de l'état lui avaient certifié qu'il n'y avait pas de problème on l'aurait, et en septembre on l'informe qu'il n'y a plus de budget. Ce dossier a été représenté en début 2021 et que pour l'instant il n'est pas passé en commission. Cette subvention doit servir à payer un expert structure du bâti ancien et un géotechnicien afin de connaître l'état du bâti.

Il faut travailler sur le bâti ancien, mais le montant des subventions est très faible 40% ce qui fait que la commune doit, sur ces fonds propres, payer 60% des travaux, sachant que nous avons une dotation de fonctionnement de 30 000€, je ne vois pas comment s'en sortir.

Monsieur PETIET explique que l'état fait tout pour éliminer les petites communes et que d'ici quelques temps on sera rattaché à SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE et qu'il faut avoir des perspectives à long terme, car si on doit être rattaché vaut mieux avoir une bonne dote plutôt que des dettes.

Madame le maire rappelle qu'il y a un cahier des charges valant acte d'engagement qui a été signé et que l'on doit l'honorer, et que dans cet acte d'engagement il est spécifié qu'il y a une tranche ferme pour un montant évalué à 66 000€ HT et une tranche optionnelle d'un montant de 1 800 000€. La tranche optionnelle ne sera appliquée qu'à la condition que le rapport de la tranche ferme dit que c'est faisable techniquement et financièrement, et seulement à la notification des subventions. Ce qui nous oblige à faire des demandes de subventions et donc à remplir notre part de contrat.

Monsieur PETIET explique qu'il faut que l'on montre que l'on a fait le nécessaire et que l'on a recherché des subventions pour faire la tranche optionnelle pour respecter nos engagements

Le conseil municipal demande à madame le maire de faire le nécessaire pour avoir les subventions.

Monsieur PETIET pose une question concernant sur les documents que madame MARTELLI lui a fait signer par rapport au PLU et les dents creuses qui ont été remises en zone naturelle ; Madame le maire explique que dans le code de l'urbanisme il n'y a pas de « dents creuses ». Monsieur PETIET dit que lorsqu'il en avait discuté il était prévu de maintenir des dents creuses. N'oublions pas que ce qui a été dit, discuté, il ne pourra y avoir des constructions que s'il y a suffisamment de ressources eau pour les nouvelles constructions et les constructions existantes. Je ne prendrai jamais d'engagement si on n'est pas sûr qu'on puisse alimenter toutes les constructions, on ne sera pas en phase. Et donc si on a suffisamment d'eau comment pourra-t-on modifier la zone N et construire les dents creuse. Madame MARTELLI explique que pour l'instant on fait une étude pour avoir un captage de substitution, et que le schéma directeur de l'eau potable nous donnera des informations à ce sujet, puisqu'il est prévu des scénarios avec des constructions futurs.

Madame le maire rappelle que dans le PADD on a prévu 180 habitants maximum, et qu'il est prévu de remplir les dents creuses à condition que l'on ait assez d'eau pour cette population, et qu'il suffira de modifier le PLU dans le règlement de cette zone et non dans le reste, c'est-à-dire le diagnostic et le PADD, et que cela ne prendra que très peu de temps au regard du PLU complet.

Fin de la séance : 17 h 30